

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
TROISIEME REGION MILITAIRE  
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA  
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

## **MISE EN DEMEURE N°01**

En vertu de contrat n° **46/2024** du **22/02/2024**, portant sur les travaux d'installation des cabines préfabriquées y compris VRD au profit des unités / Bordj El Akid Lotfi, conclu d'un délai de **(28)** mois, **et compte tenu de ce qui suit:**

- **Le non commencement des travaux au niveau d'une unité;**
- **Abstention quant à la fourniture des nécessaires pour l'achèvement des travaux;**
- **Le non- respect du planning de réalisation aux délais consommés;**
- **Insuffisance notable de la main-œuvre.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'entreprise des travaux de Bâtiment en TCE <<**FADLI TAHER**>>, sise à Hai Zitouni Lakhdar Arrondissement 24 n°01, Commune Ain Ouassara/Djelfa , pour lever les réserves enregistrées et renforcer les chantiers en moyens humaines nécessaires pour la réalisation du projet et ce, au cours de **huit (08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, la résiliation au tort exclusif de votre entreprise.